

GANDZ TER

1979

Le camion bistrot



CONDITIONS GENERALES DE VENTE, DE COMMANDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICE EURL GAND / ENSEIGNE GANDZ TER ORGANISATEUR DE RECEPTIONS

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes et prestations de services effectuées envers la marque SARL GAND, et ce, sauf dérogation écrite convenue préalablement à la vente, la commande ou à la mise en place de prestations de service, dans un contrat entre SARL GAND (gandz ter) et le CLIENT.

Elles ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société SARL GAND (gandz ter), dont le siège social est situé au 737 bis route de baziege 31670 Labege, et immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 43393920400056 et le CLIENT, qui accepte sans réserve, par le seul fait de passer commande, les présentes conditions générales de vente.

SARL GAND (gandz ter) se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de la validation de la commande par le CLIENT.

ARTICLE 2 : DEVIS & COMMANDE

Un devis est remis systématiquement au CLIENT afin de déterminer ses besoins. Ce document de vente détermine avec précision l'ensemble de sa prestation.

Afin de confirmer sa commande, le CLIENT retournera son devis, paraphé à toutes les pages, avec la mention « bon pour accord » sur la dernière page, y apposera sa signature, la date de sa réception de manière manuscrite et, le cas échéant, son cachet commercial.

Dans le cadre d'une COMMANDE, et afin de permettre son enregistrement, le client y joindra un chèque

GANDZ TER
Le camion bistrot



d'acompte de 30% du montant TTC du devis prévisionnel. Le tout devra parvenir à SARL GAND (gandz ter) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la commande.

Dans le cadre de la mise en place d'une PRESTATION DE SERVICES, et afin de permettre son enregistrement, le client versera les acomptes de manière suivante :

Le CLIENT devra communiquer à cette même occasion toutes les informations nécessaires à son identification et notamment sa raison sociale, son numéro de téléphone, adresse postale et électronique et adresse de facturation et de livraison.

Le client se doit de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements concernant l'adresse de livraison qu'il fournit. SARL GAND (gandz ter) ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs et des conséquences qui en découleraient sur le processus de livraison (erreurs/retards notamment).

Il est à noter que SARL GAND (gandz ter) se réserve le droit de refuser toute commande lorsque ses capacités de production sont saturées, et ce, afin de ne jamais transiger avec ses standards de qualité. Dans ce cas, aucune demande d'indemnisation par le CLIENT ne sera recevable.

Toute modification de commande doit intervenir au minimum 15 jours ouvrés avant la date de la réception, et ce, par courrier ou mail.

Le nombre définitif de convives doit être communiqué à SARL GAND (gandz ter) dans le même délai. Ce nombre de convives servira de base à la facturation, et ce, même s'il s'avérait le jour de la réception que le nombre de convives est inférieur. A l'opposé, **s'il s'avérait que le nombre de convives est supérieur et que le traiteur n'en ait pas été informé suffisamment tôt, celui-ci ne pourrait assurer une prestation satisfaisante ; portant préjudice au client, à ses convives et à l'image de la société. Ainsi, à titre de dédommagement, SARL GAND (gandz ter) serait contraint de tenir compte du nombre réel de convives présents lors de la réception à la facturation.**

Dans l'éventualité d'une annulation de COMMANDE, 15 jours après signature tu CCG, l'acompte de 30% du montant total TTC, sera conservé.

Dans l'éventualité d'une annulation de PRESTATION DE SERVICES, les dédommagements suivants seront appliqués :

- Entre 12 mois et 8 mois avant la date de la prestation, l'acompte de 30% du montant total TTC, sera conservé
- Entre 8 mois et 1 mois avant la date de la prestation, les dédommagements s'élèveront à 50% du montant total TTC de la prestation.
- Entre 1 mois et trois jours ouvrés avant la date de la prestation, les dédommagements s'élèveront à 80% du montant total TTC de la prestation. Annulation pour cause pandémie du au covid incluse
- Au-delà de trois jours ouvrés avant la date de la prestation, les dédommagements s'élèveront à 100% du montant total TTC de la prestation. Annulation pour cause pandémie du au covid incluse

ARTICLE 3 : VALIDITE DE LA COMMANDE ET CAPACITE JURIDIQUE

Le CLIENT déclare avoir la pleine capacité juridique pour s'engager dans les termes dudit contrat.

En validant un devis ou bon de commande par sa signature, le CLIENT accepte les présentes conditions générales de vente sans réserve.

ARTICLE 4 : PRODUITS ET DISPONIBILITE

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. Les produits présentés à la vente sont accompagnés d'un descriptif détaillé qui permet au CLIENT potentiel de connaître, avant la prise de commande définitive, les caractéristiques essentielles des produits qu'il souhaite acheter (Article L111-1 du Code de la consommation). Il est spécifié ici que toutes nos viandes sont d'origines CEE.

Les photographies, illustrations et descriptifs présents sur le site internet et sur tous les supports de communication de la marque n'ont qu'une valeur indicative, qu'il s'agisse du contenant (packaging) ou du contenu (ingrédients). Toute modification apportée au produit n'engage pas la responsabilité de la société SARL GAND (gandz ter) laquelle se réserve expressément la faculté de modifier la composition des produits offerts à la vente.

ARTICLE 5 : PRIX DES PRODUITS

Les tarifs indiqués sur les devis sont ceux en vigueur au moment de leur élaboration. Un devis est valable 1 mois. Passé ce délai, et en l'absence de confirmation de la part du client, les tarifs pourront y être revus, respectant le tarif général SARL GAND (gandz ter) .

La société SARL GAND (gandz ter) se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui auront été indiqués au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Pour rappel, les taux de TVA appliqués sont les suivants : 5,5% sur les boissons non alcoolisées livrées en canettes ou bouteilles fermées, 10% sur les prestations alimentaires livrées, et 20% sur les alcools et services.

Il convient d'ajouter à ce prix les frais de transport calculés en fonction de la zone de livraison du CLIENT et du contenu de sa commande. Ces derniers sont précisés sur nos différents supports de communication et sur les documents commerciaux remis au CLIENT.

Conformément aux usages de notre profession, le montant du devis et de la facture intégrera la participation aux frais de fonctionnement demandés par certains lieux de réceptions. Ce taux est variable selon les lieux.

Les tarifs exprimés sur l'ensemble de nos documents commerciaux ne comprennent par ailleurs ni mise en assiette ni service. Selon les souhaits du CLIENT, ces prestations pourront être proposées, et facturées selon le tarif en vigueur.

ARTICLE 6 : LIVRAISON & RETOUR MATERIEL

SARL GAND (gandz ter) assure les livraisons de ses produits avec son propre personnel et sa propre flotte de camions frigorifiques, dans le respect de la chaîne du froid.

Lors de sa commande, il est demandé au CLIENT de spécifier un horaire de livraison. Celui-ci se veut indicatif, et en aucun cas il ne pourra être entendu comme fixe : pour des raisons logistiques propres à la société SARLGAND (gandz ter) , les livraisons auront lieu dans un créneau horaire d'une heure autour de cet horaire indicatif. Tout retard ou avance sur l'horaire de livraison convenu ne pourra occasionner le non-paiement partiel ou intégral du montant de la facture ou le refus des marchandises.

Les produits seront livrés à l'adresse indiquée par le CLIENT lors de sa commande. Il est par ailleurs de sa responsabilité d'effectuer toutes les vérifications qu'il jugera nécessaires lors de la livraison, et ce en présence du livreur, soit par lui-même, soit par une personne habilitée par ses soins à la réceptionner. S'il constate une irrégularité dans sa livraison, il indiquera ses réserves au livreur, qui mettra alors tout en œuvre afin de solutionner le problème dans les meilleurs délais.

En acceptant sans réserve sa livraison, le CLIENT accepte les produits livrés en l'état et des lors, aucune réclamation ne sera acceptée. Par sa validation, le CLIENT prend également réception du matériel de présentation : s'il le souhaite, il pourra demander à en vérifier la quantité avec le livreur SARL GAND (gandz ter)

La société SARL GAND (gandz ter) ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure (embouteillages exceptionnels, manifestation, grève, incident climatique, sinistre affectant ses installations, pandémie ...).

Les marchandises doivent être conservées entre 0 et 5°C et consommées dans les 5 heures suivant leur réception. En aucun cas les marchandises ne devront être consommées passées ce délai, ou si elles n'ont pu être entreposées dans les conditions optimales décrites précédemment.

En aucun cas la responsabilité de SARL GAND (gandz ter) ne saurait être engagée en cas de non-respect de ces instructions. Par mesure d'hygiène évidente, toute marchandise non consommée ne pourra être reprise ou échangée.

De même, lors d'une réception avec service, le personnel de cuisine devra détruire les marchandises non consommées à l'issue de la prestation. Plus généralement, il est recommandé de ne pas conserver des marchandises livrées en liaison chaude ou réchauffées par le client.

Les prestations SARL GAND (gandz ter) sont systématiquement livrées dans du matériel non jetable, sauf accord préalable.

A l'inverse, les tarifs ne comprennent pas de matériel d'art de table (assiettes, couverts, verres). En revanche, ces prestations sont disponibles en supplément, selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas, l'ensemble du matériel mis à disposition et accepté lors de la livraison devra impérativement être retourné propre par le CLIENT dans les 48h ouvrées suivant la réception.

Passé ce délai de 48h, et au besoin, SARL GAND (gandz ter) se réserve le droit de facturer au CLIENT, à titre de dédommagement, les frais induits par la location du matériel équivalent.

Enfin, en cas de dégradation ou de non-retour de l'ensemble de son matériel (selon les quantités indiquées avec le CLIENT à la livraison ou selon sa bonne foi), SARL GAND (gandz ter) facturera systématiquement le dit matériel au CLIENT, selon les tarifs en vigueur des fournisseurs de son choix. Cette close s'applique également aux consignes et emballages de bouteilles non retournés ou endommagés.

Enfin, il est bon de rappeler que l'assurance de SARL GAND (gandz ter) ne couvre pas les risques de perte, de casse, de dégradation ou de disparition du matériel sur le lieu de réception du CLIENT. Plus généralement, l'assurance de tout le matériel du traiteur et des convives reste à la charge du CLIENT et à ses frais.

Les marchandises non livrées par SARL GAND (gandz ter) voyagent aux risques et périls du client et. Il appartient donc à celui-ci de prendre les dispositions nécessaires.

ARTICLE 7 : MODE DE PAIEMENT ET FACTURATION

Pour régler sa commande, le CLIENT dispose de quatre solutions de paiement : chèque bancaire, virement bancaire, carte bancaire ou espèces.

SARL GAND (gandz ter) accepte le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

Sauf accord, les règlements seront effectués ainsi : acompte de 30% lors de la commande, acompte de 50% 3 mois avant la date de la réception et le solde 10 jours précédant la prestation.

Toutes les factures sont payables au comptant. Le non règlement des échéances entraînera, pour les échéances d'avant commande ou prestation de services, une suspension de la réservation de commande ou prestation de services, et pour celles d'après réception, des pénalités automatiques de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal. Dans ce cas, le CLIENT sera également tenu, outre le montant de la facture en souffrance, et au titre des frais de recouvrement, de payer une indemnité forfaitaire d'un montant minimum de 40€. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

SARL GAND (gandz ter) se réserve le droit de suspendre sans préavis ses livraisons en cas de retard de paiement de factures antérieures.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Notre société s'engage à ne pas diffuser à des tiers les données nominatives fournies par nos clients,

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant en contactant l'EURL GAND (gandz ter) . Les informations et données collectées sont nécessaires à la gestion des commandes.

Le traitement et le stockage d'informations du consommateur, notamment la gestion des adresses personnelles et E-mail des utilisateurs, ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

ARTICLE 9 : REDEVANCES SACEM

Conformément aux lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985, les redevances sur la propriété littéraire et artistique demeurent à la charge de l'organisateur, c'est-à-dire à la charge du CLIENT. La déclaration correspondante doit être effectuée par le CLIENT auprès

de la SACEM, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique. SARL GAND (gandz ter)
dégage toute responsabilité.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Les informations contractuelles sont présentées en langue française et les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation française.

Pour les clients professionnels, tous les différents relatifs à la formation, l'exécution et à la cessation des obligations contractuelles entre les parties, ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, seront soumises à la juridiction du Tribunal de Toulouse dans le ressort duquel se trouve le siège de la société EURL GAND (gandz ter)

ARTICLE 11: CONSOMMATION D'ALCOOL

l'SARL GAND (gandz ter) veillera a faire aspecer la loi sur la vente ou consommation d'alcool au mineurs. _

Article L3353-3

La vente à des mineurs de boissons alcooliques est punie de 7 500 € d'amende. L'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs, dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, ou l'offre, à titre gratuit ou onéreux, à un mineur de tout objet incitant directement à la consommation excessive d'alcool dans les conditions fixées à l'article L. 3342-1 sont punies de la même peine

Le fait de se rendre coupable de l'une des infractions prévues au présent article en ayant été condamné depuis moins de cinq ans pour un délit prévu au présent chapitre porte au double le maximum des peines encourues. Les personnes physiques coupables de l'une des infractions mentionnées au premier alinéa encourent également la peine complémentaire d'interdiction à titre temporaire d'exercer les droits attachés à une licence de débit de boissons à consommer sur place ou à emporter pour une durée d'un an au plus.

Les invités du CLIENT seront sous sa responsabilité, en aucun cas l'EURL GAND (gandz ter) ne sera tenu responsable sur les dangers liés a la consommations d'alcool de leurs invités. Tout comportements et attitudes

liées a l'alcool, sont sous la responsabilités du CLIENT il convient de prévenir ces invités sur les dangers pour la santé et la conduite de son automobile après consommation d'alcool. Il convient au CLIENT de prévoir ce qu'il faut pour contenir leurs invités un peu trop agités.

NON DU RESPONSABLE :

DATE DE L'EVENEMENT :

.....

ADRESSE DE L'EVENEMENT :

.....

GANDZ TER
Le camion bistrot

G
GAND

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

SIGNATURE CLIENT avec mention
(LU ET APPROUVE)

SIGNATURE SARL GAND

